



LES DISPENSES PRÉVUES PAR LES TEXTES OFFICIELS

L'IFMK Ecole d'Assas dispose d'un nombre de places à hauteur de 5% du quota de chaque institut, soit 6 places (**2 places pour Saint-Quentin en Yvelines, 4 places à Paris**).

Sont admis, après dépôt de candidature et passage devant une commission interne (Article 25 de l'Arrêté du 2 septembre 2015), les titulaires d'un diplôme mentionné ci-après :

- Diplôme d'Etat infirmier ;
- Diplôme d'Etat de pédicure-podologue ;
- Diplôme d'Etat d'ergothérapeute ;
- Diplôme d'Etat de psychomotricien ;
- Diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale et diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique ;
- Certificat de capacité d'orthoptiste ;
- Diplôme de formation générale en sciences médicales ;
- Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques ;
- Diplôme de formation générale en sciences odontologiques ;
- Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques.

ainsi que :

- Les titulaires d'une licence dans le domaine sciences, technologies, santé et les titulaires d'une licence en sciences mention « sciences et techniques des activités physiques et sportives » (STAPS) ;
- Les titulaires d'un diplôme reconnu au grade Master.